

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

N° CCAS_2021DL038

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affichage du compte-rendu : 7 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS - Taxes irrécouvrables

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP), Muriel PETIT (donne pouvoir à Florent RIVOIRE)

Excusés / absents : Dominique BABE, Martine BONNAUD, Florence BUACHE

Secrétaire de séance : Aurélia FLORES

Rapporteur : Alain VIOLLET

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courrier (n° liste 4287000215) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant des créances et malgré différents commandements le recouvrement des produits dus au titre des frais d'inscription aux EAJE Les Petits Gones et L'île aux enfants.

Les montants dus n'atteignaient pas le seuil de poursuite.

Les sommes inhérentes au titre des frais d'inscription à l'EAJE Les Petits Gones et L'île aux enfants, ne peuvent donc pas être recouvrées.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ADMET** en non-valeur :
 - Le titre de recette 23-1/2019 pour un montant de 19,07 €,
 - Le titre de recette 164-1/2013 pour un montant de 0,07 €,
 - Le titre de recette 4731810415-1/2020 pour un montant de 1,09 €.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Publié le 
ID : 069-266910413-20210930-CCAS_2021DL038-DE

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,